

Le point de vue biblique

LA LIBÉRATION DES ESCLAVES

La question de l'esclavage est depuis longtemps une affaire classée en Occident. Au début du XIXe siècle, le Parlement anglais abolissait définitivement cette pratique dans ses colonies. Vers les années 1860-1866, le Président américain Abraham Lincoln abolissait à son tour l'esclavage aux États-Unis. Aujourd'hui, c'est avec horreur que nous nous rappelons cette triste période de l'Histoire. Y a-t-il quelque chose de plus inhumain que de priver une personne de sa liberté?

L'Antiquité

Lorsqu'on regarde les grandes civilisations de l'Antiquité, il est surprenant de constater que même chez les civilisations les plus évoluées, telles les civilisations grecques et romaines, l'esclavage était monnaie courante. Pourtant, ces deux grands peuples étaient dotés de Constitutions qui reconnaissaient le droit de liberté des individus. Mais parallèlement à ces droits, on pouvait aussi avoir des esclaves à vie. On n'arrivait tout simplement pas à se défaire du concept des classes sociales. Si on naît esclave, on l'est toute sa vie puisque telle est la classe à laquelle on appartient. On est esclave de père en fils sans aucun espoir de liberté pour le futur.

En Israël?

Dans ce domaine, le peuple juif était fort différent des autres peuples anciens. Il y avait là aussi de l'esclavage, mais dans leur cas, des lois empêchaient l'abus. Tout d'abord, on n'y trouvait pas de classe officielle d'esclaves de père en fils. Devenir esclave était dû au phénomène de l'endettement. Ainsi, pour rembourser sa dette, on devenait l'esclave d'un créancier. Mais attention, ce type d'esclavage était limité à la période qui suffisait à rembourser la dette et jamais au-delà. De plus, au bout de six années, le créancier était obligé de relâcher ses esclaves même si ces derniers n'avaient pas encore tout remboursé.

Deutéronome 15:12-15

«Si l'un de tes frères hébreux, homme ou femme, se vend à toi, il te servira six années; mais la septième année, tu le renverras libre de chez toi. Et lorsque tu le renverras libre de chez toi, tu ne le renverras point à vide; tu lui feras des présents de ton menu bétail, de ton aire, de ton pressoir, de ce que tu auras par la bénédiction de l'Éternel, ton Dieu. Tu te souviendras que tu as été esclave au pays d'Égypte, et que l'Éternel, ton Dieu, t'a racheté; c'est pourquoi je te donne aujourd'hui ce commandement.»

Esclave avec salaire

Ce texte biblique est très éloquent dans la manière de traiter les esclaves. Ainsi, un créancier pouvait faire travailler à son compte un homme dont les dettes étaient

trop élevées pour être techniquement remboursable. Et comme je le disais plus haut, cette période ne pouvait excéder six ans. Mais il y a encore plus, lorsque le créancier relâchait son esclave, il devait lui remettre des biens matériels en quantité suffisante afin qu'il puisse se refaire une vie honorable. Le but de cette loi était bien sûr d'éviter que l'esclave, après avoir été relâché, ne retombe dans l'indigence d'avant. Ce système empêchait les pauvres de tourner à perpétuité dans le cercle vicieux de la dépendance.

Esclavage ou mesure sociale

À la lumière des éléments de ce texte, il est clair que cette pratique n'était pas vraiment de l'esclavage. D'un côté, on responsabilisait le pauvre dans le remboursement de sa dette et, en même temps, on évitait que les créanciers en tirent profit exagéré. Il s'agit plutôt d'une mesure sociale pleinement adaptée aux droits de chaque individu. Oui, le pauvre devait rembourser, mais il n'en ressortait pas les mains vides. De nos jours, la plupart de nos administrations gouvernementales n'offrent même pas ce type de mesure qui permet aux moins bien nantis de sortir du cercle vicieux de la pauvreté.

Cependant, la Parole de Dieu, 3300 ans auparavant, protégeait déjà les droits des pauvres. Un vieux livre sans importance disiez-vous?

Réal Gaudreault, pasteur de l'Assemblée Chrétienne La Bible Parle, Saguenay.